

Payroll Tax - Return For Annual Remuneration Between \$1,250,000 and \$2,500,000
Impôt sur la paye - Déclaration pour la rémunération annuelle entre 1 250 000 \$ et 2 500 000 \$



RETURN PERIOD / PÉRIODE DE DÉCLARATION	DUE DATE / DATE D'ÉCHÉANCE	ACCOUNT NUMBER / NUMÉRO DE COMPTE
----------------------------------------	----------------------------	-----------------------------------

SECTION 1 / PARTIE 1 SEE REVERSE FOR INSTRUCTIONS VOIR LES INSTRUCTIONS AU VERSO		TAX CALCULATION / CALCUL DE L'IMPÔT		SECTION 2 / PARTIE 2 COMPLETE ONLY IF BOX "C" IS GREATER THAN \$ 2,500,000 REMPLIR SEULEMENT SI LE MONTANT DE LA CASE "C" EST SUPÉRIEUR À 2 500 000 \$	
TOTAL PAYROLL REPORTED TO PAYE TOTALE DÉCLARÉE AU	A			PAYROLL SUBJECT TO TAX (FROM BOX "C" - SECTION "1") PAYE SOUMISE À L'IMPÔT (MONTANT DE LA CASE (C), PARTIE (1))	
PAYROLL FOR / PAYE POUR	B	+		MULTIPLY BY FULL TAX RATE MULTIPLIER PAR LE TAUX COMPLET DE L'IMPÔT	X 2.15% 2,15 %
(ENTER ALSO IN BOX "1" OF RETURN BELOW) (INSCRIRE AUSSI DANS LA CASE (1) DE LA DÉCLARATION CI-DESSUS)				TAX PAYABLE ON TOTAL PAYROLL REPORTED (ENTER IN SECTION "3") IMPÔT À PAYER SUR LA PAYE TOTALE DÉCLARÉE (INSCRIRE DANS LA PARTIE (3).)	E =
TOTAL PAYROLL YEAR-TO-DATE (A + B) (IF BOX "C" IS GREATER THAN \$2,500,000, COMPLETE SECTION 2.) PAYE TOTALE DE L'ANNÉE À CE JOUR (A + B) (SI LE MONTANT DE LA CASE « C » EST SUPÉRIEUR À 2 500 000 \$, REMPLIR LA PARTIE (2))	C	=		SECTION 3 / PARTIE 3	
DEDUCT: THRESHOLD EXEMPTION DÉDUIRE: SEUIL D'EXEMPTION POUR LE TAUX RÉDUIT		-		TAX PAYABLE ON TOTAL PAYROLL REPORTED (FROM EITHER BOX "D" - SECTION "1" OR BOX "E" - SECTION "2"). IMPÔT À PAYER SUR LA PAYE TOTALE DÉCLARÉE (MONTANT DE LA CASE (D), PARTIE (1)) OU DE LA CASE (E), PARTIE (2))	
PAYROLL SUBJECT TO TAX (IF NEGATIVE, ENTER "0"). PAYE SOUMISE À L'IMPÔT (SI LE SOLDE EST NÉGATIF, INSCRIRE (0).)		=		DEDUCT: TOTAL TAX PAYABLE ON PREVIOUSLY REPORTED PAYROLL DÉDUIRE: TOTAL DE L'IMPÔT À PAYER SUR LA PAYE DÉCLARÉE ANTERIEUREMENT	
MULTIPLY BY NOTCH TAX RATE MULTIPLIER PAR LE TAUX D'IMPOSITION RAJUSTÉ		X	4.3% 4,3 %	FOR THE CALENDAR YEAR POUR L'ANNÉE CIVILE	-
TAX PAYABLE ON TOTAL PAYROLL REPORTED (ENTER IN SECTION "3") IMPÔT À PAYER SUR LA PAYE TOTALE DÉCLARÉE (INSCRIRE DANS LA PARTIE (3).)	D	=		TAX PAYABLE ON THIS RETURN (ENTER IN BOX "2" OF RETURN BELOW) IMPÔT À PAYER POUR CETTE DÉCLARATION-CI (INSCRIRE DANS LA CASE (2) DE LA DÉCLARATION CI-DESSUS)	F =

IF NO TAX IS PAYABLE A "NIL" RETURN MUST STILL BE FILED.
 S'IL N'Y A PAS D'IMPÔT À PAYER, VOUS DEVEZ INSCRIRE « NÉANT » DANS LES CASES APPROPRIÉES.

AMOUNT REMITTED LAST MONTH	
MONTANT PAYÉ LE MOIS DERNIER	

THIS RETURN MAY BE FILED AND PAID ONLINE AT manitoba.ca/TAXcess.
 CETTE DÉCLARATION PEUT ÊTRE DÉPOSÉE ET PAYÉE EN VISITANT : manitoba.ca/TAXcess.

Please fill in the ACCOUNT NUMBER and RETURN PERIOD prior to filing this replacement return at one of our offices.
 This return CANNOT be filed at a financial institution. / S-V-P indiquez votre NUMÉRO DE COMPTE la PÉRIODE DE
 DÉCLARATION avant de déposer la présente déclaration à un de nos bureaux. Cette déclaration de remplacement
 NE PEUT PAS être déposer à un établissement financier.

MG 15345 REV. 01/08
 GM 15345 RÉV. 01/08

▼ **DETACH HERE** / **DÉTACHEZ ICI** RETAIN THIS PORTION FOR YOUR RECORDS. RETURN BOTTOM PORTION WITH YOUR REMITTANCE. / CONSERVEZ CETTE PARTIE DANS VOS DOSSIERS. ENVOYEZ LE COUPON CI-DESSOUS AVEC VOTRE VERSEMENT. ▼ **DETACH HERE** / **DÉTACHEZ ICI**

Payroll Tax - Return For Annual Remuneration Between \$1,250,000 and \$2,500,000
Impôt sur la paye - Déclaration pour la rémunération annuelle entre 1 250 000 \$ et 2 500 000 \$



RETURN PERIOD / PÉRIODE DE DÉCLARATION	DUE DATE / DATE D'ÉCHÉANCE	ACCOUNT NUMBER / NUMÉRO DE COMPTE
----------------------------------------	----------------------------	-----------------------------------

TO AVOID PENALTIES AND INTEREST, THIS RETURN MUST BE FILED AND PAID BY THE DUE DATE SHOWN.
 POUR ÉVITER TOUTE PÉNALITÉ ET TOUT INTÉRÊT, DÉPOSER LA PRÉSENTE DÉCLARATION ET VOTRE PAIEMENT AU PLUS TARD À LA DATE D'ÉCHÉANCE INDICUÉE.

1. GROSS PAYROLL INCLUDING BENEFITS (FROM BOX "B" ABOVE). PAYE BRUTE INCLUANT LES AVANTAGES (MONTANT DE LA CASE «B» CI-DESSUS)				2. TAX PAYABLE (FROM BOX "F" ABOVE) IMPÔT À PAYER (MONTANT DE LA CASE «F» CI-DESSUS)			
				3. OUTSTANDING BALANCE (INCLUDING INTEREST) SOLDE IMPAYÉ (INCLUANT LES INTÉRÊTS)			
				4. AMOUNT DUE MONTANT DÛ			

CERTIFICATION / ATTESTATION
 TO THE BEST OF MY KNOWLEDGE OR BELIEF, THE STATEMENTS ON THIS RETURN ARE CERTIFIED TO BE CORRECT.
 J'ATTESTE, POUR AUTANT QUE JE SACHE, QUE LES RENSEIGNEMENTS DONNÉS DANS CETTE DÉCLARATION SONT EXACTS.

Signature _____

* THIS RETURN MAY BE FILED AND PAID ONLINE AT manitoba.ca/TAXcess
 PAYMENTS MADE BY CHEQUE OR MONEY ORDER ARE PAYABLE TO THE MINISTER OF FINANCE (MANITOBA).
 * CETTE DÉCLARATION PEUT ÊTRE DÉPOSÉE ET PAYÉE EN VISITANT : manitoba.ca/TAXcess.
 LES PAIEMENTS PAR CHÈQUE OU MANDAT DOIVENT ÊTRE FAITS À L'ORDRE DU MINISTRE DES FINANCES DU MANITOBA.

INSTRUCTIONS TO EMPLOYERS

A review of your account indicates that for the previous calendar year, your Annual Gross payroll was between \$1,250,000 and \$2,500,000. As a result you will not be required to pay the Payroll Tax during the current calendar year until your Gross payroll exceeds \$1,250,000.

Please follow the instructions below for completing the Return.

SECTION 1 - Tax Calculation at Reduced Rate

1. Total Payroll Reported to date (Box "A") for the calendar year will be printed on your Return.
2. Enter the total payroll (including benefits) for the month in Box "B".
3. Add Box "A" and Box "B" giving Box "C". If Box "C" is greater than \$2,500,000, complete Section 2. DO NOT COMPLETE THE BALANCE OF SECTION 1 IF BOX "C" IS GREATER THAN \$2,500,000.
4. Deduct the threshold exemption of \$1,250,000. If the resulting amount is less than zero, enter zero.
5. Multiply the resulting amount by the notch tax rate of 4.3%.
6. Enter the amount from Box "D" in the field indicated in Section "3".

SECTION 2 - Tax Calculation at Full Rate

1. Enter the amount from Box "C" in the field indicated in Section 2.
2. Multiply this amount by the full tax rate of 2.15%.
3. Enter the resulting amount in the field indicated in Section 3.

SECTION 3 - Tax Calculation for Current Month Amount Payable

1. Enter the amount from EITHER Box "D" - Section 1 OR Box "E" - Section 2.
2. Deduct Total Tax Payable from previously reported payrolls for the calendar year.
NOTE: This amount will be printed on your Return.
3. Enter the resulting Tax Payable for the current Return in Box "F".

RETURN

1. Enter Gross Payroll (including benefits) (Box "1") from Box "B" of the Tax Calculation.
2. Enter Tax Payable (Box "2") from Box "F" of the Tax Calculation.
3. Add / subtract (as indicated) outstanding balance (Box "3").

NOTE:

1. Late filed returns are subject to a penalty of 10% (minimum penalty \$10) of the tax payable. Interest is charged on all outstanding debts.

Additional taxation information may be obtained from:

Winnipeg Office
Manitoba Finance - Taxation Division
101 - 401 York Avenue
Winnipeg, Manitoba R3C 0P8
Telephone: General Office: (204) 945-6444
Tax Inquiries & Interpretations: (204) 945-5603
Toll Free in Manitoba: 1-800-782-0318
Fax: (204) 945-4480
E-mail: MBTax@gov.mb.ca
Web Site: www.manitoba.ca/finance/taxation

Westman Regional Office
Manitoba Finance - Taxation Division
314, 340 - 9th Street
Brandon, Manitoba R7A 6C2
Telephone: (204) 726-6153
Toll Free in Manitoba: 1-800-275-9290
Fax: (204) 726-6763

THIS RETURN MAY BE FILED AND PAID ONLINE AT manitoba.ca/TAXcess.

INSTRUCTIONS AUX EMPLOYEURS

Un examen de votre compte indique que, pour l'année civile précédente, votre paye brute annuelle se situait entre 1 250 000 \$ et 2 500 000 \$. Pour cette raison, vous n'aurez pas à payer l'impôt sur la paye durant l'année civile en cours jusqu'à ce que votre paye brute excède 1 250 000 \$.

Veillez suivre les instructions ci-dessous pour remplir votre déclaration.

PARTIE 1 - Calcul de l'impôt au taux réduit

1. La paye totale déclarée à ce jour (case « A ») pour l'année civile sera imprimée sur votre déclaration.
2. Inscrivez la paye totale (incluant les avantages) pour le mois dans la case « B ».
3. Additionnez les montants des cases « A » et « B » pour obtenir le montant à inscrire dans la case « C ». Si le montant de la case « C » est supérieur à 2 500 000 \$ remplissez la partie 2. NE REMPLISSEZ PAS LE RESTE DE LA PARTIE 1 SI LE MONTANT DE LA CASE « C » EST SUPÉRIEUR À 2 500 000 \$.
4. Déduisez le seuil d'exemption de 1 250 000 \$. Si le montant qui résulte de cette opération est inférieur à zéro, inscrivez zéro.
5. Multipliez le montant qui résulte de cette opération par le taux d'imposition rajusté, soit 4,3 %.
6. Inscrivez le montant de la case « D » dans l'espace indiqué dans la partie « 3 ».

PARTIE 2 - Calcul de l'impôt au taux complet

1. Inscrivez le montant de la case « C » dans l'espace indiqué dans la partie 2.
2. Multipliez ce montant par le taux d'imposition complet, soit 2,15 %.
3. Inscrivez le montant qui résulte de cette opération dans l'espace indiqué dans la partie 3.

PARTIE 3 - Calcul de l'impôt pour le mois courant

1. Inscrivez le montant de la case « D », partie 1 OU de la case « E », partie 2.
2. Déduisez le total de l'impôt à payer sur la paye déclarée antérieurement pour l'année civile.
REMARQUE : Ce montant sera imprimé sur votre déclaration.
3. Inscrivez le montant de l'impôt à payer pour la présente déclaration dans la case « F ».

DÉCLARATION

1. Inscrivez la paye brute (incluant les avantages) (case « 1 ») telle qu'elle figure dans la case « B » du calcul de l'impôt.
2. Inscrivez le montant de l'impôt à payer (case « 2 »), tel qu'il figure dans la case « F » du calcul de l'impôt.
3. Additionnez ou soustrayez (tel qu'il est indiqué) le solde impayé (case « 3 »).

REMARQUE:

1. Les déclarations produites en retard entraînent une pénalité de 10 % (la pénalité minimum est de 10 \$) du montant de la taxe à payer. Un intérêt est appliqué sur toute créance impayée.

Vous pouvez obtenir des renseignements complémentaires au sujet de la taxe aux endroits suivants:

Bureau de Winnipeg
Finances Manitoba - Division des taxes
401, avenue York, bureau 101
Winnipeg (Manitoba) R3C 0P8
Téléphone: (Bureau général): (204) 945-6444
Taxe, renseignements et interprétation: (204) 945-5603
Sans frais au Manitoba: 1 800 782-0318
Télécopieur: (204) 945-4480
Courriel: MBTax@gov.mb.ca
Site Web: www.manitoba.ca/finance/taxation/index.fr.html

Bureau régional de l'Ouest du Manitoba
Finances Manitoba - Division des taxes
340, 9^e Rue, bureau 314
Brandon (Manitoba) R7A 6C2
Téléphone: (204) 726-6153
Sans frais au Manitoba: 1 800 275-9290
Télécopieur: (204) 726-6763

CETTE DÉCLARATION PEUT ÊTRE DÉPOSÉE ET PAYÉE EN VISITANT : manitoba.ca/TAXcess.